



## Info@ASDCGG74

N° 0116



### Le mot du Président :

Cher(e)s adhérent(e)s,

Je vous présente, au nom du bureau de l'ASDCGG74, mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année. Que 2016 soit synonyme de joie et de satisfactions familiales et cynégétiques. 2016 sera-t-elle l'année de la sérénité ?

Fin de saison cynégétique agitée dans notre département, après le dramatique accident de chasse survenu dans le Semnoz. Et comme si cela ne suffisait pas, le préfet a ordonné la suspension de la chasse sur l'ACCA de MAGLAND pour des faits d'intimidations et de vandalisme envers des agents de l'ONCFS.

Nous devrions évoquer les bons moments passés à la poursuite du sanglier, du cerf ou du chevreuil, à l'approche du chamois, du mouflon, à la recherche de la mordorée, du téttras lyre ou du capucin, parler des chiens, qu'ils soient courants, de petit pied, d'arrêt, leveur de gibier ou pour certains 'alfatoute', aidés en cela par une météo clémente. Nous devrions aussi regarder et comparer sans esprit de compétition les animaux prélevés, discuter des armes, des munitions, des optiques et des dernières nouveautés.

Alors certes ces discussions auront lieu mais pas avec le même enthousiasme, pas la même passion et pour cause une autre mauvaise nouvelle vient ternir cette fin de saison.

Marcel Bouvier, emporté par un cancer, s'est éteint chez lui entouré de sa famille.

Marcel, le Monsieur cerf du département, qui depuis plus de 20 ans s'était mis au service de l'espèce en contribuant à l'amélioration des connaissances du roi de la forêt. Marcel, le chasseur visionnaire qui pendant 12 ans en tant que président de l'ACCA de St Jorioz organisait déjà des journées d'accueil pour des non chasseurs, des jeunes chasseurs, organisait des soirées thématiques au printemps auxquelles 250 à 300 personnes venaient assister, mais aussi des sorties au brame et bien d'autres actions.

Je vous invite à aller voir l'hommage qui lui est rendu sur notre site internet.

A Marie Cécile, ses enfants et leurs conjoints, ses petits-enfants et toute la famille, au nom de l'association j'adresse mes sincères condoléances, et toute mon amitié.



Nous avons, cet automne, eu la chance de profiter d'une météo très favorable pour nous adonner à notre passion, notre sport, ou notre activité favorite. Nous n'étions pas les seuls et nous avons croisé un grand nombre de promeneurs, vététistes, et autres utilisateurs de la nature du samedi ou du dimanche et dans une moindre mesure la semaine aussi. Malheureusement, deux accidents mortels provoqués par des chasseurs ont touché notre région cet automne, le premier dans l'Isère et le second en Haute-Savoie. Aussitôt, des associations ont relancé une pétition pour interdire la chasse le dimanche, certaines demandant même l'arrêt de la chasse le weekend.

Comment défendre la chasse du dimanche après ces terribles accidents ?

Ces deux accidents sont la conséquence d'un tir direct (d'après les premières constatations) et donc un tir sans avoir identifié formellement l'animal au moment du tir. C'est un acte qui n'est pas défendable, si tant est que quelqu'un en ait l'envie. Par contre, nous pouvons essayer de comprendre comment cela a pu arriver pour que ça ne se reproduise plus.

Une succession de petits manquements à la sécurité peut entraîner un terrible drame qui va briser la vie de deux familles. Bien sûr la famille de la victime, mais aussi la famille du chasseur.

L'ensemble des règles de sécurités sont connues, encore faut-il les appliquer.

Pour les zones périurbaines ou à forte fréquentation, la société de chasse se doit prévoir un aménagement des postes de tir. Ceci avec la pose de miradors si nécessaire pour favoriser un tir fichant, mais aussi le dégagement de la végétation pour mieux identifier les animaux, ainsi que l'indication des angles de tir.

Ces postes devront être numérotés et reportés sur une carte avec les consignes de sécurité particulières s'il y en a.

Les battues devront être organisées avec le plus grand sérieux, et les consignes de sécurités respectées à la lettre.

Une harmonisation des codes de sonneries de battue doit être réalisée. En plus des sonneries de début et de fin de battue, de l'annonce des animaux, certaines sociétés de chasse ont mis en place une sonnerie intrusion, qui correspond à la présence d'autres personnes dans la zone de battue.

Ces mesures peuvent paraître contraignantes, mais si nous voulons continuer à chasser, il faudra prouver notre sérieux.

La chasse du dimanche est menacée : par beau temps il est vrai que nous voyons d'autres utilisateurs de la nature, mais par mauvais temps, nous sommes beaucoup moins nombreux à profiter de cette même nature.

En cas de mauvais temps le dimanche, les promeneurs, vététistes et autres sortent le samedi, pourquoi dans ce cas vouloir interdire la chasse le dimanche.

Ayons un comportement exemplaire, améliorons nos connaissances, prouvons nos compétences, pour continuer à chasser librement.

Christophe DEYA

### Du côté des réglages :

Vous avez manqué l'animal de votre vie, vous n'avez plus confiance en votre arme, votre arme est tombée;

La solution: Le REGLAGE!

Pensez à vérifier et à cibler vos armes au moins une fois par an.

Cette saison, ce ne sont pas moins de 465 armes des chasseurs de tout le département qui ont été réglées par François Bovagne et son équipe du 10 juin au 28 octobre 2015.

Quelques rappels : L'accès au réglage des armes sera ouvert à tous le mercredi à partir du 15 juin 2016 dès 15 H 00 et ce jusqu'au 26 octobre 2016.

Une demi-journée réglages aura lieu le samedi 03 septembre 2016 de 14 h 00 à 18 h 00.

Stand L'Arquebuse de Douvaine, route de Genève Aubonne 74140 DOUVAINE

Rens.: François BOVAGNE 04.50.94.55.67 ou email : [françois.bovagne@orange.fr](mailto:françois.bovagne@orange.fr) ou : [www.asdcgg74.com](http://www.asdcgg74.com)

- Tir sanglier courant le samedi après midi dès 14 h 00 : 09 et 30 avril, 21 et 28 mai, 18 juin, 06 et 27 août

**Notre assemblée générale aura lieu le samedi 26 mars 2016 à MARIGNIER**

## Observer les morts pour mieux connaître les vivants

*Pour l'espèce cerf les plans de chasse sont en général attribués après comptage au phare. Ces dénombrements donnent des indications sur la quantité d'animaux, sur le ratio mâles femelles et le nombre de jeunes. Mais rien sur la pyramide des âges.*

*Post mortem l'analyse simple de la dentition permet de donner sans erreur l'âge d'un animal jusqu'à trois ans, encore faut-il le savoir.*

*Ensuite il faut utiliser la méthode de MITCHELL, du nom du scientifique qui l'avait mise au point pour le phoque, et extrapolée aux grands cervidés. La coupe dentaire permet de déterminer à un an près l'âge d'un cerf. Cette méthode consiste à couper la première molaire dans le sens longitudinal puis à observer la tranche ainsi obtenue à l'aide d'un microscope. Comme pour les arbres il y a un ralentissement de croissance en hiver, il suffit donc de compter le nombre de couches de ciment dans l'espace inter radulaire pour déterminer l'âge de l'animal.*

*Hélas, en Haute-Savoie, comme ailleurs, peu de chasseurs demandent la datation des cerfs qu'ils tirent à la chasse. L'analyse est pourtant gratuite.*

*Statistiquement, les analyses réalisées jusqu'à présent par Marcel Bouvier ne représentaient bon mal an qu'une vingtaine d'animaux pour toute la Haute-Savoie, C'est trop peu, beaucoup trop peu! Alors que le potentiel dans le département est de 700 coupes pour analyses. Il est impératif de bien connaître son tableau de chasse. Le cerf est un animal qui peut devenir vieux. Des animaux prélevés dans la réserve du Mont de Grange : cerfs de dixième et onzième années, biche de quinzième année, biche de seizième année suivie de son faon et dernièrement une biche de dix-neuf/vingt ans qui est morte de vieillesse en sont la preuve.*

*C'est pourquoi je demande à tous les chasseurs passionnés par le cerf et par respect pour cette espèce de me faire parvenir un demi maxillaire inférieur à :*

*Dominique Chatel 150 vers le Four 74500 St Paul en Chablais*

*Tel 04 50 75 43 06 ou 06 71 71 30 94*

*Un grand merci à Marcel Bouvier de m'avoir formé et transmis cette passion.*

*Vous pouvez aussi apporter vos mâchoires, à l'occasion de nos rencontres, assemblée générale, stand de tir ou fêtes de la chasse.*

*Important : indiquer sur une feuille le nom du propriétaire, la date du tir, le numéro de bracelet et le sexe de l'animal. La mâchoire vous sera rendue avec une fiche de rapport.*



### Liste des cotateurs de la Haute Savoie

BALSAT Philippe : 104 rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES - 04.50.43.56.48

BOUVIER Marcel : 1191 route du Col de Leschaux - 74410 SAINT JORIOZ - 04.50.68.53.23

BOVAGNE François : Le Ferney 74560 LA MURAZ - 04.50.94.55.67

CHATEL Dominique : 150, Vers le Four 74500 SAINT PAUL en CHABLAIS - 0450754306

DELOCHE André : Le Paradis - 74230 THÔNES - 04.50.02.09.75

DEYA Christophe : Lot.Les Bottolieres 150 chemin des Dampnes 74200 MARIN - 04 50 26 26 53

JANIN Roger : 147 route du Pont Rouge - 74380 CRANVES SALES - 04.50.39.31.19

JOLIVET Rémy : Chez Padon 74130 FAUCIGNY - 04.50.03.65.24



## BREVET GRAND GIBIER



La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier.

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.

Retrouvez nous pour plus de renseignements sur [www.asdcgg74.com](http://www.asdcgg74.com) ou [www.ancgg.org](http://www.ancgg.org).

### Bulletin d'inscription

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Désireux de se présenter à l'examen du Brevet Grand Gibier, demande à être inscrit à la session du printemps 2016.

Ci-joint un chèque d'acompte de 50 € à l'ordre de l'A.S.D.C.G.G.74 en couverture des frais d'inscription, d'examen et de tir.

Coupon à retourner accompagné du règlement au plus tôt à :

**BALSAT Philippe 104, rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES Tél : 0450435648**

**Mail : [philippe.balsat@orange.fr](mailto:philippe.balsat@orange.fr)**

Les cours débuteront le 7 mars 2016 à 19 h 30, salle multimédia derrière l'église 74140 SAINT CERGUES

**Rappel: Assemblée générale de l'ASDCGG74 le samedi 26 mars 2016 à MARIGNIER.**



**OUVERT du Lundi au  
Jeudi de 17h15 à 19h45  
Vendredi de 16h à 20h  
Samedi de 14h à 19h**

